21 avril 2018 - Luciani

Puisque la loi est votée, et que des moyens sont débloqués dans les universités, pourquoi continuer à se battre ?

Toutes les universités qui maintiennent leurs commissions de classement mettent l'accent sur les moyens acquis « grâce à Parcoursup » (bien qu'on ne voit pas très bien pourquoi ces mêmes sommes n'auraient pas pu être débloquées sans Parcoursup, qui n'est rien d'autre à ce stade qu'un dispositif d'évaluation sans impact réel sur la pédagogie ni sur une orientation digne de ce nom, associé à des dispositifs techniques lourds). Doit-on se féliciter de ces moyens et tendre la main vers la manne qu'on nous tend ?

Généralement, les moyens allégués comme des bienfaits obtenus « grâce à Parcoursup » semblent aller de 2 à 4 postes de titulaires ou de non titulaires par composante (à l'UFR ALLSH AMU, **2 MCF** et 2 Ater) et autour de 100 000 euros de primes ou d'heures sup à distribuer aux membres des commissions de classement. Outre l'étrangeté de ce contentement dans un contexte durable de gel de postes, on constate, puisque un MCF coûte « en moyenne » à une université la somme de 80 000 euros annuels (chiffres de 2015), que les primes et heures supplémentaires distribuées pour faire fonctionner des commissions inutiles correspondent au moins au recrutement d'un maître de conférence « moyen », avec en plus un reliquat, soit plus de la moitié des gains revendiqués par l'UFR en enseignants chercheurs titulaires. Dans certaines composantes d'autres universités, le reliquat permettrait même sans difficulté de recruter un ou deux moniteurs parmi les doctorants de l'université.

Rapporté au nombre d'enseignants chercheurs qu'il aurait fallu recruter pour empêcher le soit-disant bug d'APB, donc le tirage au sort, ce constat est encore plus effarant : les sommes avancées par l'UFR se retrouvent en effet dans d'autres composantes qui ont communiqué les moyens obtenus. Puisqu'il y a plus de 70 universités en France, et plusieurs composantes dans chaque université, le calcul est rapide : à raison d'au moins un équivalent MCF gaspillé en primes et heures complémentaires dans chaque composante, on pouvait faire bien plus qu'encadrer les étudiants touchés recalés d'APB – moins de 4000 étudiants, puisque le fameux bug d'APB portait sur un peu moins de 95% des dossiers inscrits dans des filières pour lesquelles les capacités d'accueil étaient insuffisantes.

Dans les filières non sélectives, on nous rétorque que nous nous battons contre des chimères, puis'il n'y a pas de sélection. La question doit être retournée à l'envoyeur en deux questions : 1°) pourquoi classer s'il n'y a pas de sélection ? 2°) pourquoi mettre en place des dispositifs techniques permettant la selection peut-être pas de manière généralisée aujourd'hui, mais de manière généralisable un jour ?

1°) pourquoi classer s'il n'y a pas de sélection ?

D'aucuns justifient avec conviction cette étape de classement par sa fonction « indicative » pour le futur étudiant. Le classement serait un instrument d'orientation pour les élèves. Si tel est le cas, c'est un instrument particulièrement absude et dangereux.

■ les conditions d'examen des dossiers ne permettent aucune évaluation sérieuse

■ plus la filière est demandée, plus l'étudiant aura de risques de recevoir un très mauvais classement susceptible même de le conduire à une auto-censure, alors que si l'on doit distribuer des milliers d'étudiants à partir d'une échelle de notes allant de 0 à 20, les classements ne voudront pas dire grand-chose.

■ quelle peut être la vocation prédictive d'une évaluation sur dossiers de jeunes lycées pour leur chances de réussites futures dans d'autres disciplines et dans un autre contexte pédagogique ? Si l'on souhaite élaborer une vraie politique d'orientation en France, ce n'est pas en transformant l'université en service de triage des urgences qu'on y arrivera. Et les centaines de milliers d'euros distribués à ce travail à la fois inutile et déstabilisant pour les élèves auraient pu servir aussi à mieux les former.

⇨ Le classement est non seulement inutile mais ses effets humains parfaitement délétères ; ils conduisent à une intériorisation de hiérarchies totalement factices entre des jeunes qui sont évalués sur des fragments de leurs parcours d'adolescents et sur leurs capacités de self-marketing – socialement très différenciées – pour décider de l'orientation de leur vie entière.

2°) pourquoi mettre en place des dispositifs techniques permettant la selection, peut-être pas de manière généralisée aujourd'hui, mais de manière généralisable un jour ?

L'évaluation doit être « bienveillante », peut-on lire partout dans les fiches parcoursup. Elle n'éliminera personne, peut-on lire ailleurs.

Dans de nombreuses filières, ce sera encore vrai aujourd'hui, et les défenseurs de la loi s'abritent derrière ce paravent simpliste pour affirmer l'inocuité de la loi. En réalité, cela dit seulement que dans de nombreuses filières aujourd'hui les potentialités sélectives du dispositif ne sont pas activés. Mais ces potentialités existent : elles sont déjà activées dans certaines composantes et universités ; et elles peuvent être généralisées partout. La question est alors de savoir si à l'heure des universités autonomes, nous sommes prêts à fermer les yeux sur toutes les dérives « locales » qui pourraient se multiplier dans les universités, au nom d'un repli sidérant sur « SA » fac, voire « SA » composante ? C'est renoncer totalement à

notre appartenance à un système éducatif national au profit de la multiplication d'entités différenciées sur tout le territoire. La cohérence entre un dispositif tel que Parcoursup, multipliant les algorythmes autochtone et les interprétations locales de la loi, et la multiplication des statuts dérogatoires autorisés par la LRU et impulsés par les programmes d'investissements d'avenir atteste de la logique plus globale et plus politique des diverses réformes qui déferlent sur l'école, l'ESR, la fonction publique, en rangs séparés pour mieux, au final, se recouper. **Alors, appliquer la loi, nous dit-on dans les gouvernances, ce serait un geste purement technique, bien loin des arguties politiques que nous leur opposons ? L'appliquer avec bienveillance ce serait la neutraliser ? En réalité, c'est une position politique qui, parce que nous sommes tous membres et responsables de ce que devient l'enseignement supérieur, revient à valider deux pas fondamentaux vers des universités concurrentes et sélectives :**

C'est valider la mise en œuvre « non bienveillante » et potentiellement sélective de ce même dispositif dans les composantes qui ont choisi d'appliquer à l'examen des dossiers des « critères » abusivement discriminants. En se promenant sur Parcoursup, on voit par exemple, dans les « critères » de certaines composantes, que le classement du lycée d'origine, les appréciations disciplinaires, les séjours linguistiques et autres engagements citoyens – plus ou moins coûteux, plus ou moins prestigieux, plus ou moins accessibles, on l'image, selon les milieux sociaux – ont déjà cours.

C'est valider l'actualisation possible, ici ou ailleurs, un jour, de toutes les potentialités sélectives de Parcoursup. Notre UFR n'est pas une île. Si nous acceptons la loi parce qu'*ici ça va bien se passer*, tout en sachant que dans une autre composante, une autre université, ou bien encore ici même une autre année, ou encore avec une autre équipe de gouvernance, le dispositif est sélectif et discriminant, est-ce que ce n'est pas irresponsable et politique ?

Les affirmations mensongères.

Depuis le début, et aujourd'hui plus que jamais, le débat sur la loi ORE est biaisé par la mauvaise foi, les mensonges et sans doute la mauvaise conscience de ses défenseurs, aisément développés sur le socle d'une loi volontairement très technique, incomplète, aux potentialités souvent masquées car à multiples détentes.

■ **« Les attendus n'engagent pas, nous dit-on, la sélection, ce sont des informations qui permettent aux futurs étudiants de savoir ce que l'on attend d'eux et s'ils sont fait pour une formation donnée… » : attention ! le gouvernement joue sur les mots, pour voir les les anciens « prérequis » il faut aller lire les « critères » !**

La réforme est très technique, et particulièrement bien habillée par des terminologies mensongères et des subtilités qui permettent d'entretenir les ambiguités. On pourrait développer le volet « orientation », ou encore les contours du « plan étudiant », mais revenons juste sur un exemple évident de l'hypocrisie astucieuse du langage : quand on nous répond que les « attendus » sont généraux et n'induisent pas de sélection, c'est presque vrai (mentionner qu'une filière ne s'adresse pas prioritairement aux bacs technologiques, par exemple, n'induit pas de sélection, mais recommande fortement l'autocensure). Si ce n'est que ce qui initialement aurait dû s'appeler « prérequis », et finalement s'est appelé « attendu » n'est plus désormais qu'un ensemble d'informations parfaitement justifiées, informant les élèves de ce que l'on attend d'eux dans telle ou telle filière. On en oublierait presque qu'à côté des attendus il y a des « critères », qualifiés sobrement sur Parcoursup d'une périphrase : « éléments pris en compte pour examiner les vœux ». Or c'est grandement dans ces « critères » que se nichent aujourd'hui les capacités de sélection de la loi. Par exemple, le lycée d'origine. Ou encore, dans certaines des composantes d'AMU « des activités extra scolaires, des séjours à l'étranger, l'investissement dans des projets locaux à visée international », des « projets personnels » (Licence droit), des CV – d'adolescents, faut-il le rappeler – (Gestion), des « investissements associatifs et citoyens », des mandats dans les conseils d'établissement, ou encore « absentéisme et comportement » et même, dans l'option gestion urbaine de l'IUT, « une posture plutôt que des compétences »…

■ **« La loi permet d'engager des remédiations et donnera à tous une place à l'université » : pieux mensonges.**

Quand le vocabulaire ne suffit plus à déguiser la loi, les contre-vérités vont chercher loin, par exemple quand notre ministre affirme que tous les dispositifs de remédiation nécessaires seront mis en place, ou encore que tout les bacheliers inscrits sur Parcoursup auront une place à l'université (http://www.liberation.fr/france/2018/03/18/frederique-vidal-aucun-candidat-a-l-universite-ne-recevra-un-non_1637112).

■ **« La loi permet aux universités de négocier des moyens » : des universités réduites à mendier leurs moyens, par des marchandages au coup par coup !**

Enfin, la manière dont les moyens octroyés au compte-gouttes, différemment d'une université à l'autre, sont loués et mis en avant, reste un autre mystère du discours étonnant des défenseurs de Parcoursup. Cette loi est bonne, car grâce à elle, peut-on entendre chaque jour, nous avons des moyens.Passons rapidement sur les primes et autres heures sup consacrées au temps perdu des commissions, et qui auraient largement suffit à « éponger » le fameux scandale du tirage au sort. Passons sur les quelques postes octroyés pour soutenir les filières en tension – quand des dizaines d'autres attendent encore le dégel.

Comment des universitaires peuvent-ils ne pas se rendre compte que si ces moyens sont donnés, c'est qu'ils existaient avant cette réforme (et donc avant le bug évitable d'APB !), et qu'ils auraient pu être investis, à bien meilleur escient, dans un véritable plan de recrutement au sein de l'ESR ? On rappelle que le bug d'APB, c'est un peu moins de 4000 étudiants pour lesquels manquaient des enseignants (dont le recrutement serait revenu bien moins cher que le coût des commissions de classement Parcoursup). Or ce déficit d'encradrement n'est pas arrivé de nulle part : il a été préparé par les gouvernants, qui ne pouvaient pas ignorer la réalité du mouvement démographique au moment même où les moyens de l'université baissaient de manière dramatique. On évalue ainsi à 10% la baisse de l'investissement par étudiant depuis 2008. Ce qu'il faut ce sont des moyens, et ces moyens sont chiffrés. Cf. l'appel de la CA du snesup du 14 décembre 2017 : avec 150 000 étudiants supplémentaires en 4 ans, soit on règle la question en investissant à la hauteur de la formation des jeunes ; soit on oriente les jeunes à leur place en amont, sans leur laisser la moindre chance d'erreur, pour les faire aller là où il y a de la place, voire nulle part.

Comment des universitaires compétents peuvent-ils ne pas se rendre compte qu'on les réduit à marchander leurs moyens, au cas par cas, au jour le jour ? Devons-nous nous réjouir que 63 présidents d'université, ardents défenseurs de la réforme, se sentent obligés de publier une tribune dans Le Monde pour réclamer des moyens ? Dresser le bilan des sommes attribuées, université par université, composante par composante, reviendra-t-il à dresser le bilan des meilleurs marchandages, dans un paysage universitaire déjà inégal et conccurent ?

Un fait : une idéologie totalitaire qui commence à se dévoiler dans les discours

Au détour de certaines tribunes qui prétendent faire nombre quitte à ne souligner que les divisions qui s'emparent des gouvernances, comme la tribune des 55 présidents et vice-présidents d'universités (https://www.francetvinfo.fr/societe/education/parcoursup/tribune-28-de-reussite-a-la-fac-ca-suffit-il-faut-agir-une-cinquantaine-de-vice-presidents-d-universite-defendent-la-reforme-vidal_2703956.html), la langue de bois s'éraille, et des saveurs de fiel piquent furieusement en arrière-goût de la métaphore patissière indécente (« Quel artisan pâtissier accepterait que 28% de ses gâteaux soient présentables en vitrine ? »).

Rappelons que les signatures de la tribune qui prétendent faire bloc sont 55, qu'ils incluent aussi des vice-présidents, et qu'il y a 73 présidents d'universités en France. Le rapport de force institué entre de courageux et responsables techniciens, forcément défenseurs de la loi ORE et de Parcoursup, et les agitateurs professionnels et autres illuminés, est d'ailleurs battu en brèche par quelques prises de positions éloquentes. On peut citer ici la lettre envoyée par la Doyenne de la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Nantes à la Conférence des Doyens, les informant de son alignement sur la position du Conseil de gestion : aucun classement dans les filières non sélectives. Ce courrier, qui a vocation à circuler, se conclut courageusement par ce message engagé adressé à ses pairs : « Il me semblait important de vous informer que toutes les Facultés de Droit et de Sciences politiques ne sont pas d'accord avec la mise en place de cette réforme ».

Peut-être parce qu'excédés et pas si sûrs que ça, les 55 signataires y vont franchement : « On laisse défiler indéfiniment les promotions d'étudiants et d'étudiantes sans réagir, on se contente de ce constat d'échec, alors même que pour le bien de tous, il nous faut l'excellence ! ».

L'excellence de qui ? Des équipes pédagogiques ? Comme elles ne sont pas particulièrement soutenues par la réforme (aucune politique de recrutement digne de ce nom, si ce n'est un saupoudrage publicitaire), et que les innovations pédagogiques valorisées par les plans d'investissement d'avenir n'ont pas l'art et la manière de cibler les cohortes de masse, on en doute. L'excellence des élèves ? Ma foi, tous les élèves ne sont pas excellents, tous nos étudiants ne seront pas excellents dans leurs études, ils n'en ont pas moins le droit de s'orienter où ils le souhaitent après leur bac, même s'ils mettent un peu plus longtemps que d'autres (enfin, ils avaient ce droit jusqu'à aujourd'hui). J'aurais l'impression de radoter en rappelant qu'il y a d'ailleurs mille et une raisons pour qu'un parcours soit non linéaire et pourtant réussi, allant des difficultés familiales à l'immaturité des élèves (oui, des jeunes gens de 17 ou 18 ans peuvent être immatures sans perdre leur faculté à se prendre en main et à réussir de beaux parcours)… quoique visiblement cette évidence ne saute plus aux yeux de tout le monde. J'aurais également l'impression de radoter en rappelant que notre métier d'universitaire est précisément de prendre en charge les étudiants bacheliers désireux d'aller dans les filières non sélectives, public hétérogène où les meilleurs ou les plus avancés dans leurs choix (les deux qualités ne coïcident pas toujours, c'est fou ce que l'individu est rétif aux systèmes) côtoient les moins bons, les plus indécis, parfois les plus perdus. Pour encadrer

l'hétérogène, aux interactions souvent plus intéressantes qu'on le croit, il faut de vrais moyens : des recrutements, pas du triage.

Ou bien s'agit-il dans ce texte de l'excellence du système ? Veut-on, par exemple, s'approcher des 80% de réussite en L1 dans la filière initialement choisie ? Ce qu'on vise ici, c'est donc une optimisation du système, et non la réussite des étudiants, encore moins la réussite des étudiants dans la voie qui les attire. **Quand la réussite d'un système devient une fin en soi, le totalitarisme le plus abject n'est jamais très loin**.

Or, précisément, une formule dans la tribune de nos présidents n'a l'air de rien mais prend tous son sens : « **pour le bien de tous**, il nous faut l'excellence ! ». L'excellence du système pour le bien supérieur et impératif de tous, quitte à anéantir les vocations individuelles en son nom, donc. La conclusion de la tribune confirme ce mauvais pressentiment : dans l'enseignement supérieur, « il n'existe pas de bonnes et de mauvaises poursuites détudes, mais une **nécessaire adéquation entre un individu, un projet et une formation ».** retour à l'impératif supérieur : la surdétermination de l'élève dans un seul et unique projet professionnel auquel correspond une seule et unique formation adéquate est nécessaire. La question n'est pas de savoir si la généralisation de cette adéquation chez des jeunes gens encore adolescentes : elle est nécessaire. Le jeune bachelier sans projet n'a plus le droit d'exister. S'il n'a pas de projet, juste des « aspirations » mêlant des plans A, des plans B – parfois pas de plans du tout – on lui en trouvera un, d'office. Fin du droit à l'erreur. Fin du droit à se battre pour trouver sa voie. Un an de perdu, c'est déjà trop.

Mais trop pour qui ?

Ici, notre collègue Bruno Dauvier, en réponse à la tribune des 55, cite un passage intéressant de la plaquette du plan étudiant publiée le 30 octobre 2017 : « si 80% des étudiants obtiennent un diplôme à l'issue de leurs études, c'est au prix de multiples détours **qui souvent pèsent sur les étudiants les plus défavorisés** ».

Priver les moins favorisés de leur droit à l'essai, à l'erreur, à la construction de leur projet, et les en priver pour leur bien – et pour le bien de tous – telle est donc donc la solution. Un totalitarisme vertigineux insidieusement construit par petites touches et parfaitement intériorisé par une part non négligeable des universitaires : voilà qui est terrifiant.